

vice de leur interprétation. On a trop rarement en France l'occasion d'entendre des chœurs bien disciplinés pour qu'on n'insiste pas sur l'exceptionnelle valeur de cet ensemble.

M. l'abbé Duval, organiste de la Cathédrale, exécuta dans un style large et souple l'allegro du *Concerto en ré mineur* de Haendel, un *Dialogue sur les grands Jeux* de Grigny, la *Cantilène en la mineur* de Grison, et la superbe *Toccata* et fugue en *ré mineur* du grand Bach, qui termina en beauté cette audition de choix. J'ajoute que la séance était présidée par S. E. le cardinal Luçon, archevêque de Reims, et je termine en souhaitant réentendre bientôt les chanteurs des Amis des Cathédrales à Chartres ou à Bourges.

G. CHENNEVIÈRE.

## Est-il dû un droit d'Auteurs pour les auditions d'élèves ?

La Société des Auteurs, compositeurs et éditeurs de musique a l'habitude de percevoir un droit sur les auditions d'élèves qui se donnent dans les salles de concerts.

Ce droit est-il justifié? nous ont demandé à maintes reprises un grand nombre de professeurs.

Nous avons posé la question à un spécialiste en la matière M. Georges Verley, avocat à la Cour d'Appel, directeur de la Revue: *L'Art et le Droit*. Très obligeamment notre distingué confrère a bien voulu nous donner la consultation suivante:

C'est une question d'espèce, nous a-t-il dit. Il s'agit de savoir si l'audition est *publique* ou *privée*. Elle est publique si tout le monde peut y assister; elle est privée si elle est donnée par invitations personnelles et si chaque auditeur convié est en relations avec le professeur qui donne l'audition ou avec un de ses élèves.

Le caractère privé de la séance s'établit par la forme même d'après laquelle est rédigée l'invitation. En voici une qui est excellente et inattaquable:

M (nom du professeur), prie M. (nom de l'invité) et sa famille de lui faire le plaisir d'assister à l'audition de ses élèves, qui aura lieu le (date) à la Salle (nom et adresse de la salle).

R. S. V. P.)

(Adresse du professeur).

Une audition donnée sur ce modèle d'invitation ne peut être soumise à aucun droit et lorsque la Société en perçoit un, elle commet un abus.

Par contre les auditions publiques, telles que les Concours du Conservatoire pourraient donner lieu à la perception d'un droit.

Or, c'est justement dans ce cas que la Société des Auteurs n'en perçoit pas; elle comprend qu'elle doit se montrer libérale envers l'Etat; elle a moins de scrupules pour l'enseignement libre et elle frappe d'un droit fixe de 15 fr. les auditions données Salles Erard, Pleyel, Gaveau, etc... Lorsqu'elle se trouve en présence d'un professeur récalcitrant, elle consent à lui rembourser 10 francs et à ne garder que cent sous.

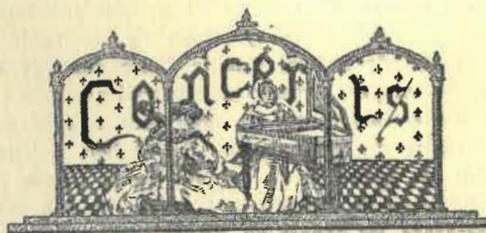
Comment faire cesser cet abus?

M. Georges Verley nous a proposé de rédiger une lettre à la société des Auteurs que devront signer tous les professeurs désirent être exonérés du droit. Cette lettre fixera les conditions dans lesquelles sont données les auditions et présentera une formule d'invitation qui sera soumise à l'acceptation de la Société.

Le texte de cette lettre paraîtra dans le prochain numéro du *Monde Musical* et nous prions dès maintenant les Professeurs de Paris et de Province qui voudront en avoir un exemplaire de nous en faire la demande.

Nous serons heureux de contribuer ainsi à la cessation d'un abus qui a déjà motivé un grand nombre de plaintes et nous remercions notre confrère, M. Georges Verley de ses excellents avis.

A. M.



## F. Busoni

Si un patron prélevait sur le salaire de ses employés une retenue destinée à leur constituer une retraite, avec le dessin bien arrêté de ne pas la servir à une bonne moitié d'entre eux, on ne manquerait pas de l'envoyer aux galères. Mais quand ce Patron est l'Etat, on s'incline et on remédie à son indécatesse par une organisation plus honnête.

La Société mutuelle des Professeurs du Conservatoire répare donc dans la mesure du possible les « oublis » de l'Etat et cette année elle avait fait appel pour emplir sa caisse au grand pianiste Busoni. Son programme était entièrement consacré à Liszt: *Variations* sur un thème de Bach, trois *Etudes* d'exécution transcendante, et trois autres d'après les *Caprices* de Paganini, les deux *Légendes de Saint-François*, *13<sup>e</sup> Rhapsodie*, *Valse Oubliée n° 2*, la transcription du *Roi des Aulnes* et *Méphisto Walzer*.

La technique pianistique de Busoni est certainement supérieure à celle de Liszt. Elle est la suprême perfection, et l'on peut dire que jamais doigts humains n'ont pétri l'ivoire avec autant de facilité et de désinvolture. Nul ne possède sur l'Erard une sonorité, je ne dirai pas plus chantante ni plus puissante, mais *plus variée*. Busoni arrive par l'attaque et par la combinaison des pédales à registrer le piano comme un orgue. Enfin, chacun sait qu'il est un grand artiste, et un grand musicien.

En voilà plus qu'il n'en faut pour donner à ses exécutions un attrait exceptionnel. Certaines n'en sont pas moins discutables et Liszt aurait vraisemblablement trouvé que Busoni manque parfois de « panache », ou, si l'on veut, d'âme romantique. Il lui aurait dit qu'il joue trop vite et trop régulièrement son *Saint-François de Paule* et qu'il y a à la fin de sa *13<sup>e</sup> Rhapsodie* — dont les fusées furent lancées avec une incroyable habileté et une discrétion

du meilleur goût, — un bouquet de feu d'artifice extrêmement brillant. Peut être aussi que sollicité de jouer les *Feux follets*, Liszt aurait répondu: « Demandez à Busoni, il les joue mieux que moi ».

Deux *Etudes* de Chopin ajoutées en *bis* furent également traitées par Busoni d'une manière inhabituelle, mais d'une perfection achevée. Et tout le monde fut heureux à la fin du concert d'apprendre que Busoni venait de recevoir le ruban rouge. Son dévouement à la musique de notre pays valait bien cette croix d'honneur.

A. M.

## Parsifal à l'Église de la Sorbonne

Ce fut, Dimanche 27 avril, à l'Église de la Sorbonne, une manifestation d'art. Pas mal de wagnériens officiels semblaient s'y être donné rendez-vous. Je donne le nom de wagnériens officiels à ceux qui se figurent qu'une représentation ou une exécution wagnérienne échouerait s'ils ne la soutenaient de leur présence. Il ne faudrait pas trop sourire d'un tel état d'esprit: c'est, qu'on le veuille ou non, l'état d'esprit du croyant. Or, si l'art se passait de croyant, il ne se distinguerait plus de la science. Savoir et croire se confondraient et cette confusion, paraît-il, produirait, tôt ou tard, les pires conséquences.

Donc on était arrivé à la Sorbonne avec des partitions sous le bras et des wagnériens suivaient attentivement, religieusement. Tout le monde d'ailleurs était attentif.

M. Paul de Saunières n'avait rien épargné pour que l'exécution répondit à l'attente des assistants et à la valeur de l'œuvre. Il s'était dit, avec raison, qu'une église et, en particulier une église à coupole, peut donner l'illusion du temple de Montsalvat. Et il avait profité de la coupole pour y envoyer chanter les jeunes novices, ceux qui, les jours de grande cérémonie, sont chargés de réciter la prédiction annonçant un rédempteur au Graal. L'effet répondit à l'attente, car en dépit des difficultés, l'épreuve ne fut point trop défavorable.

Le choix des morceaux, dicté par le décor, impliquait la totalité de deux « tableaux »: le dernier du premier acte et le dernier du troisième. M. de Saunières y avait ajouté le premier tableau du dernier acte ce qui équivalait à la totalité de la partie exclusivement religieuse du drame.

Je ne crois pas faire un hors d'œuvre en insistant sur la composition du programme. Il y a là un « précédent » sur lequel je reviendrai tout à l'heure.

Nous avions deux solistes: deux solistes, et trois rôles. M. Bracony s'était chargé de rôles de Gurnemanz et d'Amfortas, M. Raveau faisant Parsifal. Tous deux s'appliquèrent. J'entendais dire à côté de moi qu'Amfortas avait des moments de faiblesse et je répondais à part moi qu'un malade blessé par la Sainte Lame n'est pas en possession de tous ses moyens. Parsifal, non plus, ne semblait point suffisamment posséder son texte. Et c'est pourquoi l'exécution, si elle se maintint au-dessus du vrai médiocre, eut des moments d'incertitude surtout pendant la deuxième partie. Ce qu'il y eut de mieux, ce furent les chœurs, sensible-